

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Batna / Daïra de Barika / Commune de Barika

Commune de Barika - RUE 08 Mai 1945

NIF : 41000200000503001041

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions du Décret Présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment l'article 82. Suite à la décision de la Commission des Marchés de la Wilaya n° 30-2026 en date du 07/09/2026 portant fondement sur le recours introduit par l'entrepreneur Bensaid Lotfi, et conformément au procès-verbal de réévaluation de la commission permanente d'ouverture des plis et d'évaluation des offres en date du 22/09/2026.

Le chargé de la gestion des affaires administratives et financières de la commune porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° 29/2026, qu'il a été procédé à l'attribution provisoire du projet selon le tableau ci-dessous :

مشروع	تعيين المقاول	العرض المالي بعد التصحيح (دج)	النقطة التقنية	مدة الإنجاز	رقم التعريف الجبائي	ملاحظة
دراسة ومتابعة وانجاز أقسام توسعة <u>حصة 01</u> : انجاز ثلاثة (03) أقسام توسعية بمدرسة عمار العقون.	بن سعيد لطفي	12.413.580,20	50 نقطة	04 أشهر	18012190049914000000	اقل عرض مالي
دراسة ومتابعة وانجاز أقسام توسعة <u>حصة 02</u> : انجاز ثلاثة (03) أقسام توسعية بمدرسة عيسى نفاز					عدم تأهل أي عرض لتجاوز الغلاف المالي	
دراسة ومتابعة وانجاز أقسام توسعة <u>حصة 03</u> : انجاز قسمين (02) أقسام توسعية بمدرسة بن سعيد السعيد.					عدم تأهل أي عرض	

Conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires contestant ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya compétente dans un délai maximal de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux, la presse électronique ou le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP). Ils peuvent également se rapprocher du service contractuel pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures et de leurs offres techniques et financières dans un délai maximal de trois (03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis.

**Le Chargé de la Gestion des Affaires
Administratives et Financières de la Commune**